



L'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden

(PERSGA)

**Exécution du Programme
d'action stratégique (PAS)
pour la mer Rouge et le
golfe d'Aden**



PERSGA - l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, est une organisation intergouvernementale ayant pour objet d'assurer la conservation de l'environnement côtier et marin de la région.

Importance internationale

Les eaux de la mer Rouge et du golfe d'Aden sont appréciées dans le monde entier pour leur beauté naturelle et leur extraordinaire diversité biologique. Elles revêtent une importance mondiale en raison du nombre élevé d'animaux et de végétaux qui ne se trouvent en nul autre point de notre planète. L'archipel de Socotra, en particulier, possède des espèces uniques si nombreuses qu'il a mérité le surnom de «Galapagos de l'océan Indien».



Lagune près de Hadibo, à Socotra



Vielle d'Arabie (*Cephalopholis bemistictos*) dans le golfe d'Aden. Le potentiel halieutique de la région permettrait d'établir une industrie prospère et durable, source d'alimentation et d'emploi pour les générations futures.

Ces monticules de sable sont l'ouvrage d'ocypodés, crabes qui creusent des terriers le long du rivage pour se protéger de la chaleur et de la sécheresse. Ces détritivores, qui jouent un rôle important dans la communauté biotique côtière, ont besoin de plages propres, non polluées.



Les riches récifs coralliens, les mangroves luxuriantes et les fertiles herbiers marins constituent des zones de production importantes pour les pêcheries locales et alimentent la région depuis des millénaires. Aujourd'hui, des navires citernes géants empruntent cette voie maritime historique, transportant des hydrocarbures et autres cargaisons dangereuses vers diverses destinations internationales.

Les habitats uniques et les communautés animales et végétales qu'ils contiennent sont exposés chaque jour à des risques croissants du fait de la pollution des eaux par les hydrocarbures et effluents divers, de la surexploitation et de l'urbanisation mal gérée. PERSGA a pour rôle de promouvoir les activités qui protègent l'environnement et soutiennent le développement durable dans la région.

Historique

Les origines de PERSGA remontent au début des années 1970. En 1974, avec l'aide de l'UNESCO, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) a convoqué une réunion à Bremerhaven (Allemagne) où ont été examinées certaines idées initiales concernant la recherche interdisciplinaire. Lors de réunions ultérieures, les principales préoccupations régionales ont été définies et des propositions de plans d'activités ont été émises, pour aboutir à la formulation du *Programme pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden* (PERSGA). Un Secrétariat intérimaire, chargé de la mise en œuvre du programme sous l'égide de l'ALECSO, a été établi au Caire avant d'être transféré à Djedda en 1980.

Du Secrétariat intérimaire à l'Organisation régionale

Parmi les réalisations les plus significatives du PERSGA figure la formulation de nouvelles lois internationales. En février 1982, les représentants des gouvernements de la région ont signé la *Convention régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden* (dite Convention de Djedda) ainsi qu'un *Protocole concernant la coopération régionale pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives en cas d'urgence*. La Convention de Djedda a pour objet de lutter contre la pollution par des mesures préventives ainsi que curatives. Elle contient également des dispositions de mise en œuvre, prévoyant notamment l'établissement par les parties contractes d'une organisation régionale ayant son siège à Djeddah. L'organisation régionale prévue a été instituée en septembre 1995 sous l'égide de la Ligue arabe. Lors de la première réunion du Conseil, en Égypte, la Déclaration du Caire a proclamé officiellement la création de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, qui reste désignée par l'acronyme du programme initial « PERSGA ».



La Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) est une organisation régionale établie pour renforcer les liens entre ces États voisins, coordonner leurs politiques et promouvoir leurs intérêts communs. La Ligue, dont 22 pays sont aujourd'hui membres, rassemble également plusieurs organisations et conseils spécialisés tels que le Conseil des ministres arabes chargés des affaires environnementales et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)

L'ALECSO, fondée en 1970, a pour principales attributions la promotion et la coordination des activités éducatives, culturelles et scientifiques au niveau régional.

En 1974, l'ALECSO a lancé un Programme pour la protection de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, auquel elle a participé directement jusqu'à la création de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERGA) en septembre 1995. L'ALECSO continue à porter un soutien actif aux activités entreprises dans ce domaine.



La mer Rouge et le golfe d'Aden constituent une grande voie maritime entre l'Extrême-Orient et l'Europe, par où transitent les hydrocarbures et autres denrées. Les risques d'accidents de navigation avec déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques divers dans le milieu marin sont réels et PERSGA, en conjonction avec des institutions telles que l'Organisation maritime internationale, s'emploie à les atténuer.



Les membres du Conseil de PERSGA et les représentants des agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Troisième réunion du Conseil de PERSGA et à la cérémonie de signature du PAS à Djeddah, en décembre 1998. De dr. à g.: le Dr. Nizar Tawfiq (Secrétaire général, PERSGA), M. Rafael Asenjo (Coordonnateur exécutif du FEM), le Dr. Stephen Lintner (Conseiller mondial, Banque mondiale), M. Fawaz Fokeladeh (Secrétaire général adjoint, PNUD), le Dr. Klaus Töpfer (Directeur exécutif, PNUE), S.A. le Prince Fahd bin Abdullah Al Saud (Président du Conseil, PERSGA, 1998), S.E. M. Taufic Kreichan (Ministre de l'Environnement, Jordanie), S.E. M. Osman Daach (Ministre de l'Environnement et du Tourisme, Djibouti), S.E. M. Mohammed Aila (Ministre de l'Environnement et du Tourisme, Soudan), S.E. le Dr. Makram Ebeid (Ministre de l'Environnement, Égypte), S.E. M. Mohsen Al Hamdani (Président, Conseil de protection de l'environnement, Yémen).

Administration et financement de PERSGA

PERSGA est dirigée par un Conseil composé des ministres chargés de l'environnement de chacun des États membres. Le Conseil se réunit une fois par an pour approuver les programmes techniques et financiers de l'organisation. La conduite des affaires quotidiennes de PERSGA est confiée à un Secrétariat, petite équipe d'administrateurs dévoués recrutés dans les pays de la région.

Le Royaume d'Arabie Saoudite héberge le Secrétariat de PERSGA à Djeddah et tous les États membres de l'organisation contribuent à son budget.

Certains programmes régionaux spécifiques bénéficient d'appuis fournis par des donateurs internationaux.

Les États membres de PERSGA sont: l'Arabie Saoudite, Djibouti, l'Égypte, la Jordanie, la Palestine, la Somalie, le Soudan et le Yémen.





Évaluation environnementale des côtes de l'Arabie Saoudite et du Yémen (avec l'UICN).



Enquête sur les habitats naturels et formulation de plans pour leur protection au Soudan et Djibouti.



Plan national d'océanographie du Soudan:
Recueil de données océanographiques.
Évaluation de la pollution sur la côte de la mer Rouge.
Aspects environnementaux de l'ostréiculture perlière dans la baie de Dongonab.
Aspects environnementaux de l'élevage des crevettes dans les lacs saumâtres.



Parc national marin d'Aqaba, Jordanie (avec l'UICN).



Évaluation du statut des mammifères marins (avec le PNUE).

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE PERSGA DE 1982 À 1999

PUBLICATIONS*

- Bibliographie des recherches en océanographie et sur l'environnement marin (avec l'UNESCO)
- Répertoire des capacités nationales en sciences de la mer
- Répertoire de la législation relative à l'environnement marin
- Étude de la géologie des récifs coralliens
- Étude de la législation environnementale (avec le PNUE)
- Rapport sur l'état de l'environnement marin (avec le PNUE)
- Évaluation des sources et activités telluriques affectant l'environnement marin (avec le PNUE)

**Note: Ces publications ne sont actuellement disponibles qu'en langue anglaise.*



Élaboration d'un modèle de trajectoire des déversements d'hydrocarbures dans la mer Rouge. Établissement d'un réseau d'indicateurs de niveau de la mer (avec l'UNESCO et l'ALECSO).

Ateliers de formation régionaux sur les sujets suivants : évaluations d'impact environnemental, enquêtes et suivi, lutte contre la pollution par les hydrocarbures, aires marines protégées, et gestion intégrée des zones côtières.



Al Sanbouk, bulletin d'information trimestriel.



Établir un centre d'aide mutuelle en cas d'urgences maritimes rétant d'incidents de pollution (MEMAC) à Hurghada (Égypte) et moderniser le centre de Djibouti pour en faion centre MEMAC sous-régional pour le golfe d'Aden.

Obtenir des États membres de PERSGA qu'ils signent la convention MARPOL et aider à doter les ports d'installations de réception des déchets des navires, qui sont l'une des conditions du classement de la mer Rouge en tant que « zone spéciale » (MARPOL 1973-1978).



Assurer une utilisation durable des ressources biologiques marines par la mise en application d'un système de gestion et de suivi efficace, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

ET PROJETS D'AVENIR

Veiller à l'adoption d'une gestion rationnelle des zones côtières dans la région et aider les États membres à formuler des programmes nationaux de suivi environnemental, selon des méthodes standardisées au niveau régional.



Élaborer de nouveaux protocoles à la Convention de Djeddah, notamment un protocole concernant la prévention de la pollution marine de sources telluriques et un protocole relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'établissement d'aires protégées. Aider les États membres en vue de la ratification et de la mise en application effective des accords internationaux.

Promouvoir et renforcer les partenariats entre PERSGA, les ONG locales, et les institutions publiques et privées.

Appuyer les initiatives visant à accroître la sensibilisation et les connaissances du public en matière de conservation de l'environnement marin et de développement durable.

Mettre en œuvre de manière effective le Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden (PAS). PERSGA a appuyé l'élaboration de cette grande initiative environnementale depuis 1995. Des rapports de pays ont été établi dans toute la région, de nouvelles évaluations environnementales ont été effectuées dans des zones jusqu'alors peu étudiées et les priorités en matière de prévention de la pollution, de conservation et de gestion du milieu marin ont été définies. Les principales composantes du PAS sont décrites dans pages qui suivent.



Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden

Le document du Programme d'action stratégique (PAS) énonce les mesures préventives et curatives qui devront être mises en œuvre par PERSGA et ses États membres afin de préserver la richesse et la diversité des ressources côtières et marines de la région. Ces mesures visent à répondre à un certain nombre de grands problèmes, identifiés lors du processus de préparation du PAS, qui présentent des menaces pour l'environnement de la région.

PERSGA, en tant qu'organisme d'exécution du PAS, concentrera ses efforts dans sept domaines principaux et les activités entreprises feront l'objet d'un suivi-évaluation constant.

- Renforcement des capacités en matière de coopération régionale
- Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution maritime
- Utilisation durable et gestion des ressources biologiques marines
- Conservation des habitats et de la diversité biologique
- Élaboration d'un réseau régional d'aires marines protégées
- Appui en faveur de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
- Renforcement de la sensibilisation et de la participation du public

Activités du PAS

PERSGA appuie les activités d'une équipe d'experts nationaux éminemment compétents, recrutés dans la région, et fournit une assistance technique par l'entremise des points focaux nationaux. Chaque composante du PAS est gérée par un Groupe de travail placé sous la direction d'un Spécialiste principal de la région.

La mer Rouge et le golfe d'Aden constituent une voie maritime importante par laquelle transite une part substantielle des hydrocarbures transportés au niveau mondial. La mise en place de nouveaux dispositifs d'aide à la navigation et l'élaboration de systèmes de gestion du trafic maritime dans le sud de la mer Rouge réduiront les risques d'accidents. L'amélioration des installations portuaires pour la réception des déchets et le renforcement de la formation en matière de gestion des déversements d'hydrocarbures apporteront également des contributions utiles à la lutte contre la pollution.



Dans le golfe d'Aden, les remontées d'eau froide riche en oxygène favorisent le développement de la pêche hauturière. Les stocks de sardines, d'anchois, de thons, de thazards tachetés, de requins, de carangues et de marlins doivent être gérés de manière rationnelle pour assurer leur pérennité.

L'appauvrissement rapide de pêcheries de grande valeur et la perte d'importantes zones de frai, d'alevinage et d'alimentation, résultant de techniques de pêche destructrices et d'un développement du littoral inapproprié, posent de graves menaces pour le



Les écosystèmes des mangroves sont fortement productifs. Ils offrent aux poissons des habitats d'alevinage, font fonction de pièges à sédiments et produisent du fourrage et du bois d'œuvre qui peuvent être prélevés de manière durable. Ils contribuent également à réduire l'érosion du littoral.



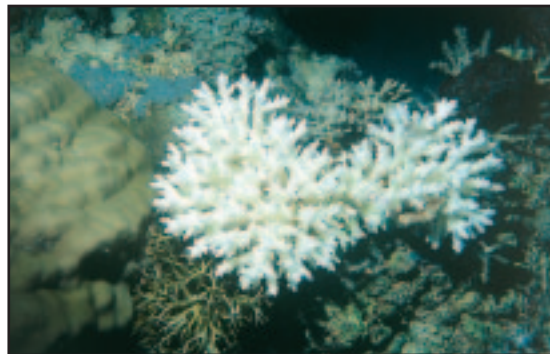
La côte à Ghubbat Qadub, à Socotra.

développement durable des ressources biologiques marines. Afin de résoudre ce problème, des stratégies de gestion de plusieurs espèces cibles seront formulées dans le cadre du PAS. Il est également prévu de procéder à des inventaires des stocks de poissons, de crevettes et de langoustes, de développer des centres de recherche et de formation à la pêche et de renforcer les capacités d'application des règlements en vigueur.

La région est riche en habitats et en diversité biologique. Les écosystèmes côtiers tels que les mangroves, marais salants, rivages rocheux et sablonneux et vasières bordent des eaux peu profondes, des herbiers marins, des récifs coralliens et des zones abyssales. De nombreuses espèces endémiques habitent les massifs coralliens. Plusieurs espèces menacées de disparition, telles que les tortues et les lamantins, traversent les frontières internationales en quête de nourriture et de sites de reproduction. Des plans de gestion, des mesures législatives et des initiatives de coopération internationale seront mises en œuvre en vue d'assurer la conservation de ces précieuses ressources.

En 1998, un grand nombre de récifs ont été touchés par un épisode de « blanchissement », phénomène caractérisé par la perte des algues symbiotiques associées aux coraux. Beaucoup des récifs coralliens du sud de la mer Rouge ont souffert de ce phénomène, lié à une élévation de température de l'eau de mer. Un plan d'action régional a été élaboré dans le cadre du PAS pour faire face au problème.

Diverses études internationales ont recommandé de réserver un certain nombre de sites pour former des aires marines protégées. Ces sites auront pour effet de protéger les espèces menacées et de fournir en permanence des juvéniles qui viendront repeupler les zones épuisées par une exploitation continue. Au cours de l'élaboration du PAS, les pays participants sont parvenus à un consensus sur les causes des problèmes environnementaux de la région, notamment sur le fait que ceux-ci sont attribuables pour beaucoup à l'absence de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) efficace. L'une des priorités du PAS consistera donc à accroître et à renforcer les capacités des gouvernements nationaux dans ce domaine. Un processus participatif sera mis en œuvre à cette fin, de manière à favoriser les échanges d'expérience et à fournir une assistance aux pays qui ne possèdent pas encore de plans nationaux de GIZC.



Espèce de corail en corne de cerf présentant des signes de blanchissement. Les formations coralliennes touchées par ce phénomène peuvent se rétablir si les conditions ambiantes redeviennent favorables.

Par ailleurs, il sera essentiel pour assurer une participation à large base au PAS d'entreprendre des programmes de sensibilisation à différents niveaux ciblant divers groupes communautaires (pêcheurs, propriétaires de navires, exploitants d'entreprises touristiques, travailleurs portuaires) ainsi que les décideurs à l'échelon des pays, des villages et des ménages. Il est prévu d'élaborer des matériels éducatifs et des documents télévisés sur les questions intéressant la

région, et de compléter l'actuel bulletin d'information de PERSGA par une page spéciale sur l'Internet.



L'amphiprion des actinies se réfugie à l'abri des prédateurs parmi les tentacules de son hôte.

Mise en œuvre du PAS

En décembre 1998, le Secrétaire général de PERSGA et des représentants des trois agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) - la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE - rassemblés à Djeddah, ont lancé le PAS lors d'une cérémonie ayant bénéficié d'une large publicité, à laquelle assistaient les membres du Conseil de PERSGA de nombreux invités régionaux et internationaux de haut rang (voir photo en page 5). La mise en œuvre du Programme, qui a débuté immédiatement, exigera des ressources financières de quelque 36 millions de dollars américains sur une période de cinq ans. Les fonds requis seront fournis, selon les prévisions, par les pays de la région, le FEM et divers bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux.

Renseignements sur PERGA et le PAS

Les lecteurs intéressés pourront se mettre en rapport avec PERSGA à l'adresse indiquée ci-dessous. Les questions concernant PERSGA sont à adresser soit au Dr. Nizar Tawfiq (Secrétaire général) soit au Dr. Mohamed Fawzi (Secrétaire général adjoint). Les questions ayant trait au PAS sont à adresser soit au Dr. Saiyed Al-Khouli (Directeur du projet), soit au Dr. Fareed Krupp (Conseiller technique principal) soit au Dr. Dirar Nasr (Coordonnateur PAS/PERSGA).

PERSGA publie un bulletin d'information trimestriel en langue anglaise intitulé Al Sanbouk, qui est envoyé aux personnes intéressées sur simple demande de leur part.

PERSGA, P.O. Box 53662, Jeddah 21583

Tél. : + 966 (2) 657-3224

Fax : + 966 (2) 652-1901

Tél./Fax : + 966 (2) 651-4472

Courriel: persga@persga.org

<http://www.unep.ch/seas/main/PERSGA/red.html>

Sigles et abréviations

ALECSO	Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science
MARPOL	Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 y relatif (MARPOL 73/78)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MEPA	Administration de la météorologie et de la protection de l'environnement, Arabie Saoudite
PAS	Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UICN	Union mondiale pour la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Méduse



Nudibranche



Crevette de corail



Objectif global du PAS

Conserver les environnements côtiers et marins de la mer Rouge et du golfe d'Aden et assurer l'utilisation durable de leurs ressources.

